



# Négociier pour pacifier

## *Ambassadeurs et médiateurs au cours de la guerre de Cent Ans*

LA PAIX DES DAMES DE 1529 intervient dans une longue suite de combats entrecoupés par des périodes de paix au sein des Guerres d'Italie. Pour parvenir à cet accord, les négociations et les médiations furent intenses. Les pratiques diplomatiques qui mènent à ce traité ont tendance à se dessiner à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au XV<sup>e</sup> siècle déjà, notamment lors d'un autre grand conflit, la guerre de Cent Ans ; un conflit qui, par sa longue durée, ses trêves incessantes, ses paix nombreuses, ses acteurs innombrables, ses meurtres spectaculaires, change aussi bien les règles diplomatiques que les relations internationales<sup>1</sup>. C'est d'ailleurs durant cette période, en 1436, que le premier traité envisageant la question des ambassades du point de vue des négociateurs voit le jour<sup>2</sup>.

Les quelques pages qui suivent présenteront les spécificités du personnel diplomatique qui œuvre pendant la guerre de Cent Ans, en se focalisant tout particulièrement sur les critères de sélection, la composition des ambassades, ainsi que sur les pratiques en vigueur pendant le conflit. Au cours des négociations, les ambassades sont parfois inopérantes. L'intervention directe des princes se révèle ainsi indispensable. En ces occasions, les liens familiaux et dynastiques sont mobilisés pour retrouver la paix. Le duc Amédée VIII de Savoie, apparenté tant à la Maison de France, qu'à celles d'Armagnac et de Bourgogne<sup>3</sup>, joue un rôle prépondérant pour rapprocher les princes français. Une attention particulière sera portée à sa médiation et à ses tentatives de pacification par l'entremise de ses émissaires.

De même, à l'image de Louise de Savoie et de Marguerite d'Autriche lors de la paix des Dames, certaines princesses jouent parfois un rôle non négligeable parmi les acteurs des négociations et des conciliations de la guerre de Cent Ans. Il s'agira dès lors de saisir dans quelles circonstances ces cas de diplomatie féminine s'exercent et avec quelles prérogatives.

Enfin, nous verrons que le choix des lieux des rencontres diplomatiques fait l'objet de discussions récurrentes entre les partis, tant au niveau sécuritaire que symbolique.

## LE PERSONNEL DIPLOMATIQUE

Dans le cadre de la guerre de Cent Ans, les souverains se rencontrent rarement directement dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, pour des raisons évidentes de sécurité, mais également car la durée des conflits, la multiplication des trêves et la volonté toujours plus marquée de parvenir à une paix définitive avaient intensifié les relations diplomatiques<sup>4</sup>.

Si une tendance à la résidentialité des ambassadeurs peut être observée au milieu du XV<sup>e</sup> siècle à Venise, Florence et Milan, puis dans les cours les plus prestigieuses, notamment celles du pape à Rome et du roi de France<sup>5</sup>, les légations ponctuelles restent néanmoins tout au long de l'époque moderne un pilier essentiel de la diplomatie<sup>6</sup>.

Chaque envoi d'ambassade est ainsi le résultat d'une décision du prince en son conseil. La composition de la légation fait l'objet d'un choix réfléchi, les personnes les plus susceptibles de mener à bien la mission étant sélectionnées<sup>7</sup>. De manière générale, les légats sont choisis parmi les conseillers de confiance. Ces derniers sont au courant des affaires politiques en cours et côtoient régulièrement leur seigneur. Les membres de l'hôtel du prince, notamment les écuyers, tout comme les officiers territoriaux font également partie des émissaires désignés<sup>8</sup>.

Les barons, les prélats et les nobles sont nombreux à prendre part aux négociations diplomatiques, tout comme les légistes qui sont indispensables au sein des légations pour régler les questions d'ordre juridique en lien avec la paix et rédiger les traités. Les ambassades composées d'un conseiller noble et d'un juriste concilient parfaitement les deux aspects des négociations. En premier lieu, celui du cérémonial et des usages de la cour, que les nobles maîtrisent parfaitement, où l'accent est mis sur le prestige personnel et social. Dans un second temps, celui de la technique, prise en charge par les hommes de loi, dont le savoir est essentiel. Les premières entrevues avant d'arriver à un accord sont le plus souvent le fait de légations réduites, composées fréquemment d'un écuyer et d'un juriste, qui préparent les négociations par de multiples missions. Ils sont par la suite rejoints pour leur conclusion par des personnages de plus grande envergure – hauts prélats, maréchaux de guerre, chancelier –, afin de donner plus de lustre et de solennité à l'événement et d'en parfaire les dispositions<sup>9</sup>.

Ainsi, dans le contexte du traité d'Auxerre – qui mit fin au conflit découlant du meurtre de Louis d'Orléans<sup>10</sup> –, une paix signée le 22 août 1412 sous les auspices d'Amédée VIII de Savoie, l'écuyer et châtelain ducal Bertrand Melin est envoyé en janvier, puis en mai 1412, auprès de Charles VI, de Louis de Guyenne, de Jean sans Peur et de Jean de Berry « pour trouver un traité

de paix<sup>11</sup> ». Bertrand Melin veille ainsi aux premières approches, puis, lorsque les négociations semblent bien engagées, il est rejoint par une délégation plus prestigieuse composée du maréchal de Savoie Boniface de Challant, de Lambert Oddinet, docteur en droit et conseiller, et de François Russin, écuyer et conseiller<sup>12</sup>.

## DES SPÉCIALISTES

La multiplication des relations diplomatiques mène à une certaine spécialisation des négociateurs. Ainsi, les princes ont tendance à privilégier la continuité des rapports en envoyant à maintes reprises les mêmes émissaires auprès d'une cour ou pour traiter d'une affaire spécifique. Cette pratique diplomatique facilite la connaissance du dossier et permet d'instaurer un climat de confiance entre les parties<sup>13</sup>. Cette répétition favorise en outre la formation des jeunes officiers au contact d'envoyés qui ont déjà fait leurs preuves<sup>14</sup>.

Le cas de l'écuyer Bertrand Melin, évoqué il y a peu, est extrêmement éclairant à ce sujet. En effet, Bertrand est sans aucun doute l'officier savoyard qui accomplit le plus grand nombre d'ambassades en France et en Bourgogne entre 1409 et 1429. Ce ne sont pas moins d'une quarantaine de missions diplomatiques qui le mènent auprès de Charles VI, de Louis de Guyenne, du futur Charles VII, du duc Jean de Berry, de Bernard d'Armagnac, des ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon, des duchesses de Bourgogne Marguerite de Bavière et Michelle de Valois, de Jean de Lancastre, duc de Bedford, d'Henry V et du roi des Romains Sigismond de Luxembourg, alors qu'il se trouve à Paris en 1416 pour tenter de parvenir à la paix<sup>15</sup>. Par la récurrence de l'envoi de Bertrand Melin, Amédée VIII fait de son écuyer un spécialiste des affaires franco-bourguignonnes et l'un des éléments de l'effort de paix au sein de la guerre de Cent Ans.

Les raisons du choix d'un émissaire peuvent être fort diverses selon la mission à effectuer et la cour où les négociations doivent avoir lieu. Bénéficier d'ancrages multiples, d'un large réseau, familial et curial, ou encore de contacts aux frontières peut s'avérer déterminant, car il est essentiel de disposer de personnes bien informées pour mener au mieux les négociations<sup>16</sup>.

Bertrand Melin est ainsi originaire de Bresse et châtelain de Pont-de-Vaux, des lieux proches des frontières françaises et bourguignonnes. Cette proximité favorise les liens avec la cour de Bourgogne, car il devient écuyer des ducs Jean sans Peur et Philippe le Bon<sup>17</sup>, parallèlement à son service en Savoie. Dans ce sens, Amédée VIII exploite pleinement ses attaches dans le cadre de sa diplomatie.

Parmi les critères de sélection des émissaires pour une ambassade, la maîtrise des langues figure également en bonne place<sup>18</sup>. Dans le cadre de la guerre de Cent Ans, cet aspect n'est pas déterminant car le français est la langue en usage à la cour d'Angleterre. Lors des rencontres diplomatiques, les émissaires des deux parties peuvent ainsi discourir aisément. Toutefois, dans les années 1390-1440, les Anglais ont tendance à refuser le français pour les négociations, lui préférant le latin, tant pour la rédaction des documents que pour les discussions<sup>19</sup>. Si des considérations politiques peuvent être évoquées face à ce revirement<sup>20</sup>, les problèmes linguistiques ne doivent cependant pas être écartés. En effet, Jean Froissart dans ses *Chroniques* fait état des difficultés de compréhension des émissaires anglais, lors des conférences de Leulinghen en

avril 1393, qui affirmaient que « le françois que ils avoient appris chiés eulx d'enfance n'estoit pas de telle nature et condition que celluy de France estoit et duquel les clerks de droit en leurs traittiés et parlars usoient<sup>21</sup> ».

À cette époque, le français à la cour d'Angleterre est devenu un idiome quelque peu figé qui ne permet pas aux émissaires de Londres de saisir toutes les subtilités de langage et de maîtriser les négociations<sup>22</sup> : « car en parlure françoise a mots soubtils et couvers et sur double entendement, et les tournent les François là où ils veulent, à leur prouffit et avantage<sup>23</sup> ».

Les enjeux diplomatiques d'une mauvaise compréhension lors des négociations peuvent s'avérer lourds de conséquences. Ainsi, à la signature du traité de Brétigny en mai 1360, certains points du texte définitif ne sont pas saisis par les Anglais, donnant ainsi des prérogatives aux Français. Il s'agit dès lors pour les émissaires du roi d'Angleterre de ne pas récidiver et de se montrer plus prudents<sup>24</sup>.

## LES AGENTS DE LIAISON

Parmi les négociateurs, certains émissaires ne sont pas seulement des spécialistes, mais sont ce que l'on pourrait appeler des agents de liaison, qui ont pour fonction d'établir des relations constantes entre deux seigneurs. Philibert Andrevet, chevalier savoyard originaire de Pont-de-Vaux<sup>25</sup>, est ainsi choisi par Amédée VIII exclusivement pour des missions ayant trait à la Bourgogne entre 1416 et 1438. Écuyer, conseiller et chambellan du duc de Savoie<sup>26</sup>, il est également chambellan de Philippe le Bon, dès 1422, et conseiller en 1424<sup>27</sup>. Amédée VIII envoie ainsi Philibert à une vingtaine de reprises auprès du duc de Bourgogne<sup>28</sup>. Ce dernier, pour sa part, le dépêche en mission en Savoie en 27 occasions<sup>29</sup>.

Les deux princes se servent ainsi de sa double appartenance à leur entourage comme d'un instrument de politique internationale. Philibert a en effet un accès direct auprès d'eux et bénéficie de leur confiance, ce qui peut bien évidemment favoriser l'avancée des négociations, l'accès au prince représentant l'une des grandes limites des ambassades *ad hoc*<sup>30</sup>.

## LES MÉDIATEURS

Pour parvenir à établir le dialogue entre les souverains et à organiser les rencontres menant aux trêves et aux paix, les ambassades ne suffisent parfois pas et le recours à des médiateurs est en certaines occasions indispensable. Ces derniers doivent avoir une autorité suffisante pour que les règles définies pour les entrevues soient respectées<sup>31</sup>.

Ainsi, les papes, représentants de Dieu sur terre, sont régulièrement des émissaires de paix. Ils œuvrent en tant qu'arbitres de la chrétienté de manière répétée durant la guerre de Cent Ans pour mettre un terme au conflit. Par l'entremise de leurs légats, plusieurs réunions ont lieu, aboutissant à une suspension des hostilités, comme à Bruges en 1375, sous les auspices de

Grégoire XI<sup>32</sup>. Les ambassadeurs du pape Eugène IV et le concile de Bâle agissent également comme intermédiaires en 1435 au congrès d'Arras<sup>33</sup>.

L'empereur Sigismond de Luxembourg tente aussi de rapprocher les belligérants, toutefois sans grand succès<sup>34</sup>. Le duc Amédée VIII de Savoie obtient de meilleurs résultats. En effet, ce dernier commence sa médiation dès 1408, après l'assassinat du duc Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne Jean sans Peur. Elle porte ses fruits en 1410, lors de la paix de Bicêtre. Amédée VIII renforce son action de médiation en 1419, après l'assassinat de Jean sans Peur à Montereau par des gens du dauphin Charles<sup>35</sup>. N'étant pas directement impliqué dans les conflits et partageant avec les différents partis des liens de parenté et d'alliance qui encouragent les discussions<sup>36</sup>, il parvient à renouer le dialogue entre les princes. Il réussit ainsi à organiser en Savoie, et près de ses frontières, de nombreuses réunions de paix entre 1422 et 1429, qui permettent de parvenir à des trêves placées sous son autorité<sup>37</sup>.

Les liens du sang ou de l'alliance, ainsi que l'honneur sont fréquemment évoqués dans le cadre des médiations, le médiateur devant favoriser les lignages auxquels il appartient en cherchant à les ramener à la paix et en assurant leur honneur, qui est également le sien, de par les liens qui les unissent<sup>38</sup>. Amédée VIII fait d'ailleurs référence à cet aspect dans plusieurs missives adressées aux belligérants ou à leurs émissaires<sup>39</sup>.

Les médiations sont parfois disputées et convoitées car elles impliquent des enjeux territoriaux, financiers et honorifiques qui dépassent le simple espoir de parvenir à la fin des conflits. Ainsi, le duc de Savoie réagit fortement à l'intromission du pape Martin V dans son œuvre médiatrice. En effet, à la mort du roi d'Angleterre Henri V, le 31 août 1422, le pape décide de renforcer ses efforts pour parvenir à la paix en envoyant des légats et exhorte Amédée VIII à les seconder<sup>40</sup>. Le duc, qui vient enfin de convaincre les belligérants de se réunir, proteste tant, face à ce qu'il considère comme de l'ingérence, que Martin V se voit dans l'obligation de lui présenter ses excuses et de se justifier. Dans une missive datée de décembre 1422, le pape explique que s'il a envoyé en France l'évêque de Porto, ce n'est ni pour entraver les efforts du duc de Savoie, ni pour lui enlever la gloire et les honneurs du succès ou les fruits de son travail<sup>41</sup>. Parmi les bénéfices qu'Amédée VIII tire de sa médiation figurent notamment la préservation de ses frontières, car les trêves qui sont négociées mentionnent que toute guerre et voies de fait doivent cesser dans le duché et le comté de Bourgogne, ainsi que dans les territoires bordant les États de Savoie, pour favoriser les négociations. De plus, afin de garantir les trêves, le duc fait occuper par ses hommes les places de Mâcon, Charlieu, Trévoux et Tournus. Il peut ainsi temporairement mettre pied au-delà de la Saône, dans des territoires qu'il convoite depuis longtemps<sup>42</sup>.

Si bénéficiaire d'une compensation lors d'une médiation ne constitue pas une pratique réprouvée, cette position ambiguë d'Amédée VIII, qui utilise son arbitrage pour ses revendications territoriales, ainsi que la présence de nombreux seigneurs de Savoie aux côtés du prince d'Orange en juin 1430, lors de son attaque de la ville d'Autun en Dauphiné, est sans doute pénalisante pour le duc, car dès 1431, Philippe le Bon et Charles VII décident de trêves sans avoir recours à lui. Le pape Martin V, puis son successeur Eugène IV le supplantent en tant que médiateurs<sup>43</sup>.

## OÙ SONT LES FEMMES ?

Si les femmes sont absentes du personnel diplomatique, au sens strict du terme, cela ne signifie pas pour autant qu'elles ne jouent pas un rôle dans les négociations<sup>44</sup>. Le cas des régentes est évidemment particulier de par le pouvoir qu'elles détiennent au nom de leur fils, à la suite du décès de leur conjoint<sup>45</sup>. Les femmes ayant pris part aux négociations diplomatiques sans être veuves ne sont pas légion. La figure intermédiaire d'Isabeau de Bavière, reine de France, est ainsi évoquée de manière récurrente par l'historiographie pour son rôle politique du vivant de Charles VI, ce dernier étant toutefois régulièrement inapte au pouvoir de par sa maladie<sup>46</sup>. À cet exemple bien connu, celui de Yolande de France, duchesse de Savoie, fille de Charles VII, peut être ajouté. Mariée à Amédée IX, un duc épileptique et particulièrement fragile, Yolande assure un rôle politique déterminant pendant plus de sept ans, avant la mort de son époux en 1472, à tel point que les sources diplomatiques ne font référence qu'à elle et non à Amédée IX<sup>47</sup>.

Les princesses qui ont un rôle à jouer lors des pourparlers du vivant de leurs conjoints, alors qu'ils jouissent d'une parfaite santé, et à leur demande, sont évidemment rares. Toutefois, elles existent et la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal (1397-1471) en est une excellente illustration, qui a déjà attiré l'attention de Monique Sommé<sup>48</sup>, d'Anne-Brigitte Spitzbarth<sup>49</sup> et dernièrement de Philippe Contamine<sup>50</sup>. En effet, Philippe le Bon confie à son épouse plusieurs missions diplomatiques de premier plan. Elle est ainsi l'instigatrice des conférences de Gravelines de juillet 1439, qui portent sur le rétablissement des relations commerciales entre l'Angleterre et la Bourgogne, la libération de Charles d'Orléans par les Anglais et la paix générale entre Henry VI et Charles VII. En ce qui concerne ce dernier point, la duchesse joue un rôle déterminant tant pour l'organisation de la rencontre, que pour les négociations elles-mêmes. Dans un premier temps, Isabelle réussit, grâce à une correspondance soutenue, à convaincre les deux souverains de la nécessité de parvenir à un apaisement en cherchant le dialogue par la confrontation de leurs émissaires respectifs. La lettre de commission des ambassadeurs du roi de France est explicite à ce sujet : « [...] comme par le moyen de notre très-chière et très-amée sœur et cousine la duchesse de Bourgogne ait été pourparlé et avisé entre certains nous ambassadeurs pour notre part et ceux de notre adversaire d'Angleterre pour sa part [...] »<sup>51</sup>.

Le roi d'Angleterre, quant à lui, mentionne dans un mémoire qu'il adresse à ses émissaires que la duchesse a « commencé l'euvre de ceste convencion » (mai 1439)<sup>52</sup>.

De plus, la duchesse joue le rôle d'intermédiaire entre les deux rois, qui ne communiquent pas directement. Elle se charge également de transmettre aux émissaires anglais et français les sauf-conduits délivrés par leur adversaire devant garantir leur sécurité respective<sup>53</sup>. Isabelle ne se contente toutefois pas de jouer les médiatrices, un rôle pacificateur souvent endossé par des femmes, la vertu de Concorde leur étant naturellement attribuée<sup>54</sup>. Responsable des entrevues, elle siège entre les émissaires français et anglais et prend une part active aux négociations en participant aux discussions, comme le mentionne un récit anonyme des journées par un membre de la délégation française qui rend compte des événements du 18 juillet 1439 :

Et tous arrivez au lieu, mondit seigneur le Cardinal [Henri de Beaufort, évêque de Winchester, oncle d'Isabelle et chef de la délégation anglaise, n.d.a.] et madicte dame

parlerent longuement ensemble tous seulz, et après nous recita madiçte dame comment elle et ledit Cardinal avoient fort conferé ensemble de la forme et maniere de venir au traité de paix.<sup>55</sup>

Si, malgré tous les efforts d'Isabelle, l'entrevue entre les ambassadeurs anglais et français se solde par un échec, la duchesse obtient un beau succès diplomatique en parvenant à sceller un accord de négociations commerciales entre la Flandre et l'Angleterre, mettant de plus fin aux hostilités sur terre. C'est bien à ses mérites et à son habileté que le duc d'York attribue la fin des conflits le 31 mai 1443, après des négociations entreprises en 1439 : « [...] avecque hault et puissante princesse nostre tres chiere et tres amee cousine la duchesse de Bourgongne et de Brabant, aiant de ce faire povoir par le duc de Bourgongne son seigneur et mary<sup>56</sup> ».

De même, c'est à son épouse que Philippe le Bon confère la tâche de rencontrer le dauphin Louis et Charles VII, en avril 1441 à Laon et en mai 1445 à Chalon, avec qui le duc ne souhaite pas négocier en personne après le drame de Montereau. Elle doit y traiter notamment des exactions des écorcheurs sur la Bourgogne<sup>57</sup>. Si la duchesse ne se rend évidemment pas seule à ces rencontres et que d'autres émissaires l'accompagnent, il est essentiel de noter que dans un mémoire datant vraisemblablement de mai-juin 1445, qui énumère neuf points à négocier à Chalon, quatre d'entre eux doivent être discutés par Isabelle avec le roi, les autres étant laissés aux divers ambassadeurs bourguignons<sup>58</sup>. Les affaires à traiter par la duchesse sont les plus importantes. Il s'agit de la dette impayée de René, duc d'Anjou et roi de Sicile, découlant de sa libération contre rançon en 1437 ; de l'appel de Flandre au Parlement de Paris ; de la ratification par le dauphin et d'autres princes du traité d'Arras ; et de l'évacuation de Montbéliard par les troupes du dauphin. C'est d'ailleurs elle qui signe le traité pour l'évacuation de Montbéliard et pour la remise de la rançon de René d'Anjou, fruits de sa négociation en juillet 1445<sup>59</sup>.

Isabelle ne se limite donc pas à être médiatrice entre Henry VI et Charles VII. Elle a une réelle implication dans les négociations diplomatiques lorsqu'il s'agit de traiter directement avec l'Angleterre ou avec la France pour les affaires bourguignonnes, au même titre que les ambassadeurs. Tout comme eux, son nom figure sur les lettres de pouvoir, ainsi que dans les instructions des affaires à traiter<sup>60</sup>. À leur image, elle rend compte à son époux du travail effectué dans des mémoires qui ressemblent fort à de véritables rapports d'ambassade. Dans l'un d'entre eux, daté vraisemblablement de mai 1445, qui traite de son entrevue à Chalon avec les émissaires de Charles VII, nous la découvrons à l'œuvre et faisant preuve d'une réelle pugnacité dans les discussions pour parvenir à ses fins : « [...] aucunes foiz elle a esté contraincte de tenir terme ung peu hautain pour plus tost le fere venir aux fins qu'elle tendoit, et, se ainsi ne l'eust fait, elle a bien congneu qu'ilz n'y feussent point venuz<sup>61</sup> ».

À l'image des ambassadeurs, elle justifie ses choix et anticipe les éventuelles remontrances, démontrant ainsi une maîtrise du discours diplomatique et des limites à ne pas franchir, afin de ne pas perdre le dialogue et de pouvoir mener à bien les négociations : « [...] toutesvoves en tout et par tout elle a tousjours porté au Roy l'onneur et reverence qu'il appartient, et tellement que lesdits gens du Roy en sont esté bien contens<sup>62</sup> ».

## LES LIEUX DES RENCONTRES : UN ENJEU CAPITAL

Les lieux des négociations des ambassades sont nombreux et ne se limitent pas aux cours des souverains concernés. En effet, durant la guerre de Cent Ans, de multiples rencontres prennent place dans des localités neutres, sur les marches notamment, afin de pouvoir assurer la sécurité des participants ainsi que leur ravitaillement à partir du territoire de chacun<sup>63</sup>. Ainsi, Calais et ses alentours, Guînes, Ardres, Gravelines et Leulinghen sont, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, le théâtre de nombreuses discussions qui débouchent sur des trêves (fig. 1). Leulinghen (à mi-distance entre Boulogne et Calais) devient même le lieu de rendez-vous par excellence des rencontres entre Français et Anglais, essentiellement entre 1380 et 1413, car le village se trouve tant sur le comté de Guînes, sous domination anglaise, que sur le comté de Boulogne, aux mains des Français. Ce lieu, à environ 15 km de Boulogne et 19 km de Calais, est également prisé car son église, où les rencontres prennent place, présente la particularité d'avoir une porte donnant sur chaque comté, ce qui permet aux ambassadeurs de se réunir sans devoir traverser des territoires ennemis et de pouvoir quitter les lieux rapidement et de manière sûre si la situation devient tendue<sup>64</sup>.

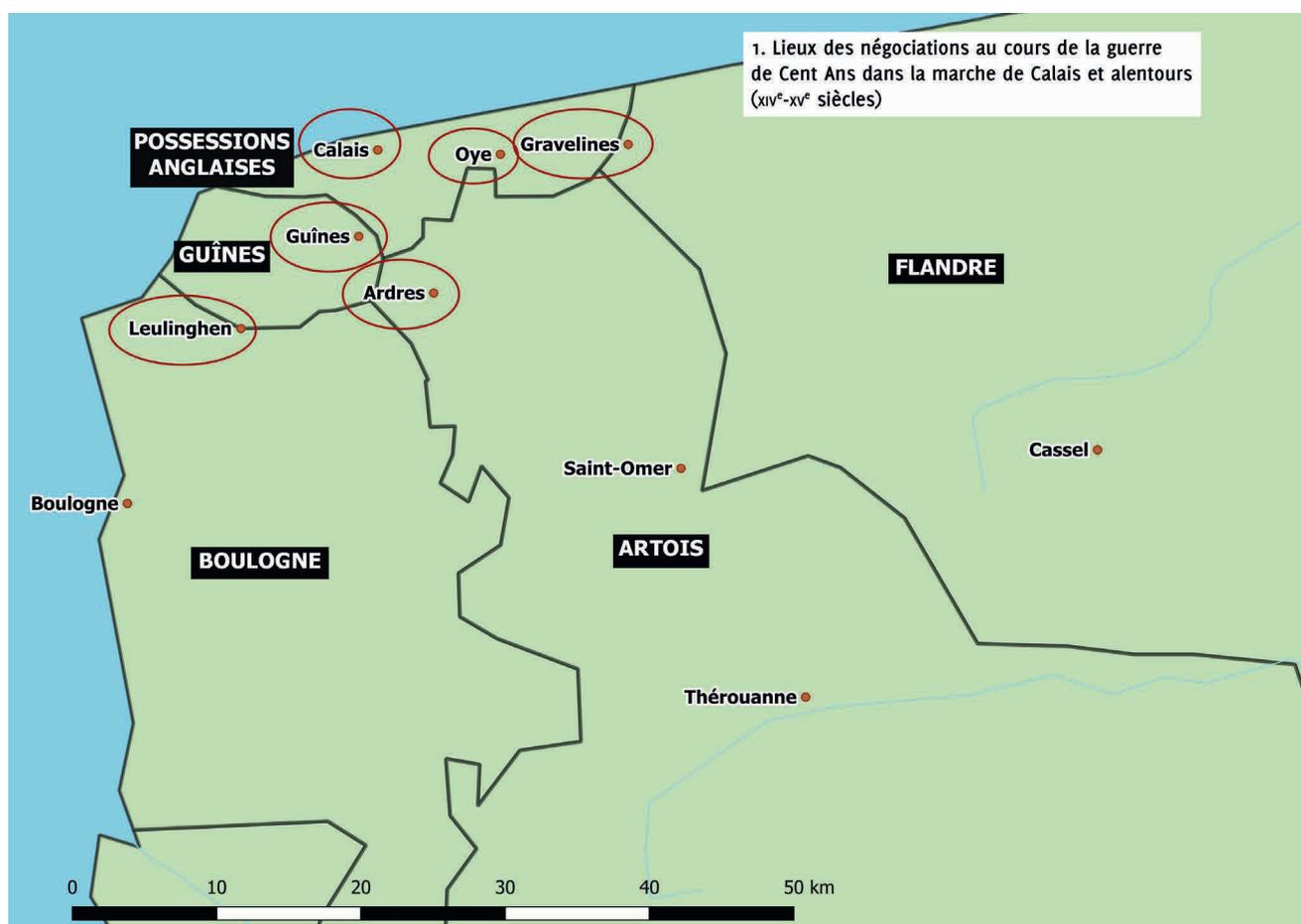


Fig. 1 > Carte du Calaisis, du Boulonnais, de l'Artois et de la Flandre, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles.

Les églises, les couvents, les monastères et les cathédrales sont régulièrement le théâtre de rencontres et de signature de paix, afin de conférer un aspect sacré et solennel à l'événement. C'est par exemple le cas en 1420, lors du traité de Troyes, qu'est signé dans la cathédrale Saint-Pierre<sup>65</sup>. Dans un autre contexte et de manière cocasse, la cathédrale Saint-Patrick de Dublin, en Irlande, est le théâtre d'une paix quelque peu musclée. En effet, en 1493, pour mettre fin au conflit qui oppose Gerald Fitzgerald, comte de Kildare, et James Butler, comte d'Ormond<sup>66</sup>, une ouverture est pratiquée dans la porte de la salle capitulaire de la cathédrale, afin que les belligérants puissent se serrer la main en toute sécurité, aucun des deux hommes ne faisant confiance à l'autre pour se rencontrer à découvert. Cette porte est exposée de nos jours dans la cathédrale sous le nom de « Door of Reconciliation » (fig. 2).



Fig. 2 > « The Door of Reconciliation », Dublin, cathédrale Saint-Patrick, © Eva Pibiri.

Cette préoccupation face au choix du lieu des négociations, la méfiance face à l'adversaire, ainsi que la nécessité de garantir la sécurité des émissaires est récurrente dans la correspondance des négociateurs et des princes, comme dans les lettres adressées par le roi d'Angleterre Henry VI à la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, en mai 1439, alors qu'elle tente de rapprocher le souverain anglais de Charles VII, par une rencontre entre leurs ambassadeurs. La duchesse obtient que la convention ait lieu dans la marche de Calais, à la frontière des terres bourguignonnes à Oye, à 6 km à l'ouest de Gravelines et à 15 km à l'est de Calais. Henry VI insiste de manière appuyée dans ses missives sur le fait qu'il est nécessaire que le lieu où se tiendra la rencontre soit bien défini : « [...] pour la seurté, tranquillité et conduite raisonnable de ceulx des deulx parties qui vendront à ladicte convencion<sup>67</sup> ». L'assassinat de Jean sans Peur à Montreuil en 1419 avait fortement conditionné les rencontres diplomatiques<sup>68</sup>.

La duchesse séjourne à Gravelines avec ses conseillers et l'ambassade française, tandis que les émissaires anglais logent à Calais. Les entrevues de paix se déroulent dans une grande tente, devant le château d'Oye<sup>69</sup>.

Les lieux de discussion reproduisent parfois symboliquement les marches, à l'intérieur même du périmètre de négociation : un lieu neutre sépare alors les tentes de chaque camp. Lors de certaines rencontres, cette séparation est figurée par un pieu<sup>70</sup>. Il en est ainsi en mai 1419 à Meulan<sup>71</sup>, lorsque Jean sans Peur et Isabeau de Bavière rencontrent Henry V. Jean Jouvenel des Ursins dans son *Histoire de Charles VI* mentionne en effet que le roi et la reine se retrouvent

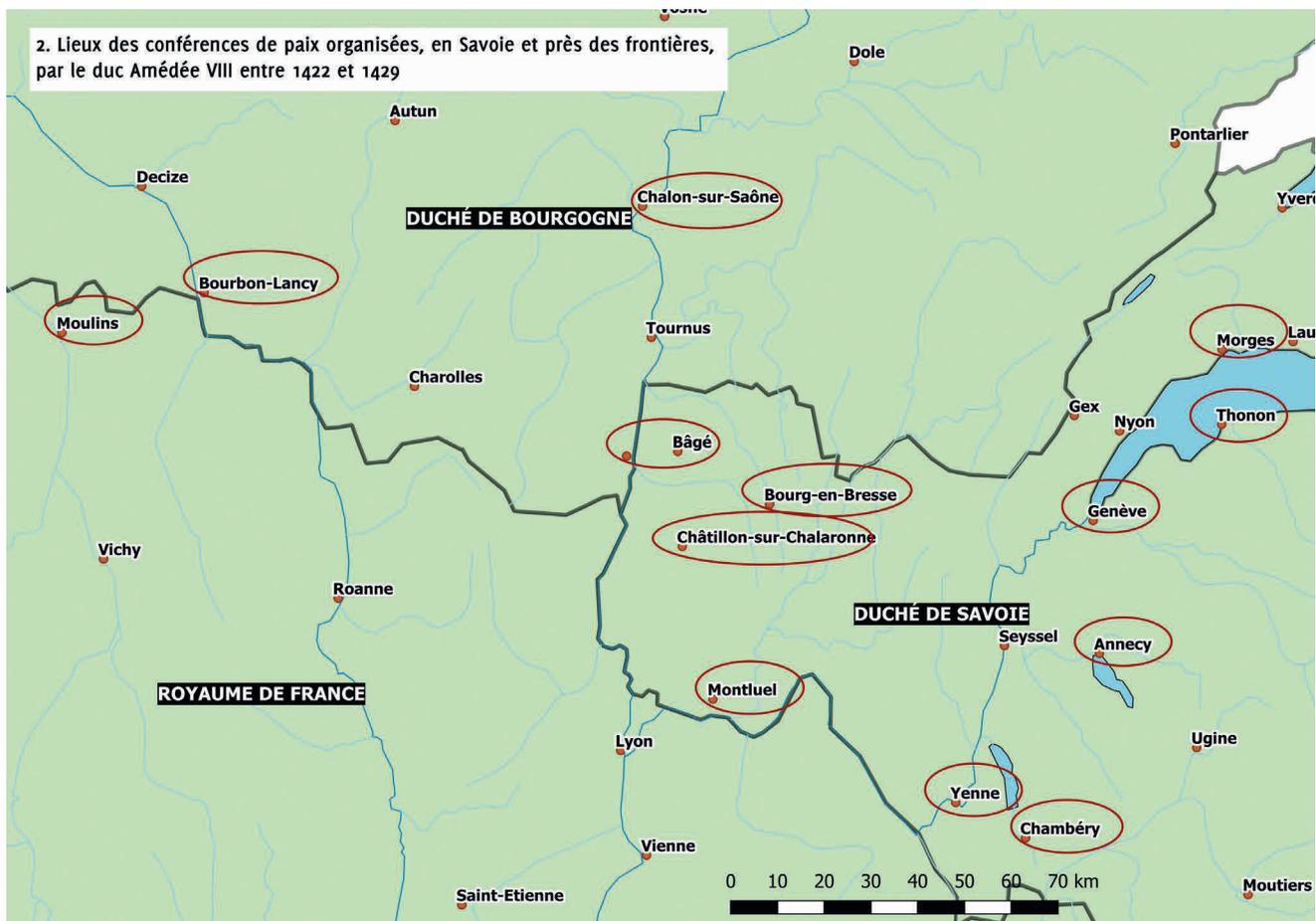


Fig. 3 > Rencontres diplomatiques organisées en Savoie et à ses frontières par Amédée VIII.

au milieu du camp : « [...] où il y avoit un pal fiché, distant de leurs tentes et barrières du champ, autant et esgalement l'un comme l'autre<sup>72</sup> ».

Des lieux considérés comme neutres, hors des territoires impliqués dans les conflits, sont également choisis pour abriter des conférences de paix. C'est le cas lors de la médiation orchestrée par le duc Amédée VIII de Savoie, entre les émissaires de Philippe le Bon et ceux de Charles VII, après le meurtre de Montereau. En effet, dix-huit confrontations ont lieu sur les terres du duc et non loin de ses frontières : à Bourg-en-Bresse en décembre 1422, à Chalon-sur-Saône en 1423, à Chambéry, Mâcon et Montluel en 1424, à Bâgé et Montluel en 1425, à Montluel, Châtillon-sur-Chalaronne et Chambéry en 1426, à Thonon, Chambéry, Yenne et Genève en 1427, à Annecy, Bourbon-Lancy et Moulins en 1428 et enfin à Morges en 1429<sup>73</sup> (fig. 3).

Le choix des lieux de négociation vise certes à favoriser le dialogue entre les partis et à assurer leur sécurité, néanmoins bénéficier du choix des emplacements des réunions peut représenter un réel enjeu politique mais également définir un rapport de force entre les différents acteurs<sup>74</sup>.

## CONCLUSION

Les pratiques diplomatiques de la fin du Moyen Âge se déclinent dans une vaste palette d'émissaires choisis par les princes pour leurs spécificités, leurs capacités, tout comme leur ancrage et leurs réseaux. La figure de l'ambassadeur spécialiste se dessine de manière très nette dans les grandes cours, qui adoptent des techniques de négociation communes. Toutefois, malgré la multiplication des ambassades par un personnel diplomatique toujours mieux formé et performant, le recours aux princes et à la diplomatie directe s'avère parfois nécessaire pour débloquer des situations qui s'enlisent, les liens du sang et de l'honneur valant parfois plus que les discours des plus habiles diplomates, les dames ayant également leur rôle à jouer comme médiatrices et, de manière plus rare, comme ambassadrices.

Enfin, si les critères sécuritaires dans le choix des lieux des rencontres diplomatiques sont essentiels, les aspects symboliques et politiques des espaces où les paix se préparent et se signent représentent un enjeu de premier plan, souvent fruits de longs bras de fer entre les adversaires.

## NOTES

- 1 > Autrand et Contamine, 2005, p. 89, 99 ; Spitzbarth, 2010, p. 37.
- 2 > Bernard de Rosier, canoniste et futur archevêque de Toulouse, consigne ainsi dans son *Ambaxiatorum brevilogus* des conseils pratiques issus de sa propre expérience, destinés aux ambassadeurs (Gilli, 2015, p. 187-188).
- 3 > Amédée VIII est lié à la Couronne de France par sa grand-mère Bonne de Bourbon et par sa mère Bonne de Berry. Cette dernière s'était remariée avec Bernard VII d'Armagnac en 1393. Amédée est également lié à la Maison de Bourgogne car il a épousé Marie, fille du duc Philippe le Hardi, en 1393 (Cognasso, 1960).
- 4 > Moeglin et Péquignot, 2017, p. 223.
- 5 > *Ibid.*, p. 484-493 ; Senatore, 1998, p. 43-44 ; Fedele, 2017, p. 313-315.
- 6 > Moeglin, 2010, p. 12.
- 7 > Moeglin et Péquignot, 2017, p. 374-380 ; Pibiri, 2011a, p. 53-68 ; Spitzbarth, 2013, p. 221-226.
- 8 > Pibiri, 2011a, p. 53-68.
- 9 > *Ibid.* ; Moeglin et Péquignot, 2017, p. 389-411 ; Fedele, 2017, p. 638-639.
- 10 > Louis d'Orléans est tué en 1407 à l'instigation du duc de Bourgogne Jean sans Peur. Sur ce meurtre et ses conséquences, voir Schnerb, 1998.
- 11 > Turin, Archivio di Stato, *Sezioni riunite*, Camerale Savoia, Trésorerie générale de Savoie, inventaire 16, n° 59, 1412-1413, f° 172r°.
- 12 > Pibiri, 2011b, p. 88. Plus généralement sur la composition des ambassades, voir Moeglin et Péquignot, 2017, p. 378-380.
- 13 > *Ibid.*, p. 693-695 ; Spitzbarth, 2013, p. 273-348 ; Pibiri, 2011a, p. 53-68 ; Pibiri, 2011b, p. 87-94 ; Péquignot, 2009b, p. 221-234 ; Autrand et Contamine, 2005, p. 98-100, 108-113 ; Reitemeier, 1999, p. 367-370 ; Leverotti, 1992, p. 29-30 ; Le Bis, 1987, p. 147.
- 14 > Fedele, 2017, p. 659.
- 15 > Pibiri, 2011b, p. 87-88 ; Kintzinger, 2000, p. 258.
- 16 > Moeglin et Péquignot, 2017, p. 414-415 ; Pibiri, 2011b, p. 91-93 ; Spitzbarth, 2013, p. 573-574 ; Le Bis, 1987, p. 147.
- 17 > Pibiri, 2011b, p. 91.

- 18 > Péquignot, 2017, p. 9-23 ; Moeglin et Péquignot, 2017, p. 473-475 ; Fedele, 2017, p. 657-658. Pour un exemple précis où la connaissance de l'allemand est essentielle, voir Pibiri, 2010, p. 64-68.
- 19 > Lusignan, 2008, p. 410-419 ; Autrand, 2005, p. 310-316 ; Moeglin et Péquignot, 2017, p. 475. Les Français pour leur part ne parlaient pas anglais : Angers, 1993, p. 126-128.
- 20 > Pour de plus amples informations, voir Lusignan, 2008, p. 419-429 ; Angers, 1993, p. 129-131 et 136.
- 21 > Jean Froissart, *Chroniques*, t. 15, p. 115 ; Autrand, 2005, p. 313.
- 22 > Lusignan, 2008, p. 417 ; Angers, 1993, p. 126-128.
- 23 > Jean Froissart, *Chroniques*, t. 15, p. 114 ; Lusignan, 2008, p. 416.
- 24 > *Ibid.*, p. 414-416 ; Autrand, 2005, p. 313 ; Angers, 1993, p. 131-132.
- 25 > Pibiri, 2011b, p. 90-91.
- 26 > Il est déjà écuyer et conseiller en 1419 et chambellan en 1433, tout comme châtelain de Bâgé (1420-1439) et de Pont-de-Veyle (1423-1440) : Pibiri, 2011b, p. 90.
- 27 > Il est connu sous le nom d'« Andrenet » pour les historiens de la Bourgogne (Bartier, 1955, p. 292-299 ; Spitzbarth, 2013, p. 336).
- 28 > Pibiri, 2011b, p. 90.
- 29 > Spitzbarth, 2013, p. 323, 336.
- 30 > Moeglin, 2010, p. 16.
- 31 > Moeglin et Péquignot, 2017, p. 695-718 ; Offenstadt, 2007, p. 107.
- 32 > *Ibid.*, p. 77-83, 151.
- 33 > du Fresne de Beaucourt, 1882, p. 509-514, 536, 545, et de manière plus générale sur le congrès d'Arras, p. 505-559 ; Contamine, 1999, p. 81-100 ; Müller, 1999, p. 109-130.
- 34 > Kintzinger, 2000, p. 256-261.
- 35 > Sur le contexte du meurtre de Montereau et sur Jean sans Peur, voir notamment Schnerb, 1998 ; Schnerb, 2005a, p. 154-171 ; Schnerb, 2005b.
- 36 > Voir *supra*, n. 3.
- 37 > Pibiri, 2011b, p. 81 ; du Fresne de Beaucourt, 1882, p. 318-323.
- 38 > Spitzbarth, 2013, p. 35-40 ; Péquignot, 2005, p. 291-296.
- 39 > Pour quelques exemples de ces lettres, voir du Fresne de Beaucourt, 1882, p. 320-323 et Guichenon, 1660, t. 2, p. 256-257.
- 40 > du Fresne de Beaucourt, 1882, p. 315-317.
- 41 > *Annales ecclesiastici*, p. 557-558 ; du Fresne de Beaucourt, 1882, p. 315.
- 42 > *Ibid.*, p. 327.
- 43 > *Ibid.*, p. 438-441.
- 44 > Moeglin et Péquignot, 2017, p. 389 ; Fedele, 2017, p. 647-650 ; *Femmes et pouvoir politique*.
- 45 > *Ibid.*, en premier lieu la partie *Pouvoirs de reine et de régentes*, p. 9-155 ; Spitzbarth, 2013, p. 251, 392-393. D'autres exemples pourraient être mentionnés, comme celui de Yolande d'Aragon, qui joue un rôle politique de premier plan après le décès de son époux Louis II d'Anjou en 1417 et bien après la majorité de son fils Louis III. Belle-mère de Charles VII, elle est notamment nommée médiatrice lors de la guerre de Cent Ans, dès le traité de Nantes du 18 mai 1424 (Contamine, 2012, p. 11-30).
- 46 > Gibbons, 2012, p. 102-112 ; Gibbons, 1996, p. 23-33.
- 47 > Uginet, 2004.
- 48 > Sommé, 1998, p. 377-419 ; *Correspondance d'Isabelle de Portugal*.
- 49 > Spitzbarth, 2013, p. 392-393.
- 50 > Contamine, 2017, p. 103-112.
- 51 > Plancher, 1781, p. 163-164, n° 129 (7 avril 1439) ; Sommé, 1998, p. 397.
- 52 > Allmand, 1972, p. 102.
- 53 > *Correspondance d'Isabelle de Portugal*, p. 98.
- 54 > Offenstadt, 2007, p. 118.
- 55 > Allmand, 1972, p. 120 ; Sommé, 1998, p. 397-398.

- 56 › Huguet, 1944, p. 490-492 ; Sommé, 1998, p. 398-400.
- 57 › *Ibid.*, p. 404-405.
- 58 › *Ibid.*, p. 406 ; Tuetey, 1874, p. 184-185.
- 59 › Sommé, 1998, p. 404 et 407.
- 60 › Spitzbarth, 2013, p. 393 ; Tuetey, 1874, p. 184-185.
- 61 › *Ibid.*, p. 188.
- 62 › *Ibid.* : *Instructions pour Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, envoyé auprès du duc de Bourgogne par son épouse pour l'informer des négociations menées par Isabelle avec les émissaires du roi de France* (mai 1445).
- 63 › Au sujet du choix des lieux pour les rencontres diplomatiques et les questions de sécurité, voir Moeglin et Péquignot, 2017, p. 169-190.
- 64 › Le Bis, 1986, p. 104 ; Offenstadt, 2007, p. 153 ; Autrand et Contamine, 2005, p. 105-108.
- 65 › Offenstadt, 2007, p. 163-164.
- 66 › Ellis, 2004.
- 67 › *Correspondance d'Isabelle de Portugal*, p. 98 (lettre datée du 8 mai 1439).
- 68 › Moeglin et Péquignot, 2017, p. 188-190 ; Offenstadt, 2007, p. 159.
- 69 › Sommé, 1998, p. 397.
- 70 › Offenstadt, 2007, p. 155-156.
- 71 › Meulan-en-Yvelines : rég. Île de France, dépt Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Les Mureaux.
- 72 › Jean Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI*, p. 364 ; Offenstadt, 2007, p. 367.
- 73 › Pibiri, 2011a, p. 12.
- 74 › Offenstadt, 2007, p. 150.